



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la Salle Saint-Antoine-Daniel le lundi 14 juillet 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 6 647 698 du cadastre du Québec (rang des Campagnards)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Pour des fins résidentielles, la subdivision du lot 6 647 698 du cadastre du Québec dont 2 lots projetés ayant une ligne avant d'une largeur respective de 45.23 mètres et 45.45 mètres alors que l'article 261 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une largeur minimale pour la ligne avant de 45.72 mètres pour la création d'un lot dans un milieu de vie « M2.2-13 Forestier ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 11 juillet 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 26 juin 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA